

# Décrets, arrêtés, circulaires

## MESURES NOMINATIVES

### PREMIER MINISTRE

#### Décret du 22 novembre 2017 portant nomination du délégué interministériel à la transformation publique - M. CAZENAVE (Thomas)

NOR : PRMX1732622D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre de l'action et des comptes publics,

Vu la Constitution, notamment son article 13 ;

Vu le décret n° 2017-1584 du 20 novembre 2017 relatif à la direction interministérielle de la transformation publique et à la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat ;

Vu le décret n° 2017-1586 du 20 novembre 2017 relatif au comité interministériel de la transformation publique et au délégué interministériel à la transformation publique ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Thomas CAZENAVE, inspecteur des finances de 1<sup>re</sup> classe, est nommé délégué interministériel à la transformation publique.

**Art. 2.** – Le Premier ministre et le ministre de l'action et des comptes publics sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 novembre 2017.

EMMANUEL MACRON

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*

EDOUARD PHILIPPE

*Le ministre de l'action  
et des comptes publics,*

GÉRALD DARMANIN